



Course de côte de La Roche-en-Ardenne

29 Mai 2016



Championnat de la fédération Wallonie-Bruxelles

Championnat de la province du Luxembourg

Epreuve OPEN



"REGLEMENT-TYPE" des Courses de Côte et Sprints

Communication de l'organisateur aux officiels chargés de l'approbation de ce règlement

Le présent règlement particulier est basé sur le règlement type actuel, tel qu'il figurait sur le site Internet de la Fédération, le février 2016 date à laquelle, je l'ai téléchargé.

Nom et signature : Lejeune Guy

** Date à mentionner par l'organisateur avant l'envoi aux responsables « CSAP » et « ASAF »*

ASBL Club Moteur Passion Chinoy
N° D'ENTREPRISE 0861879246

Course de côte DE LA ROCHE

29 MAI 2016

Route de Cielle, 21 b à 6980 La Roche-en-Ardenne

REGLEMENT PARTICULIER

NOUVEAU :

Division « Histo-Démo » (facultative) :

Les organisateurs qui le désirent, pourront intégrer une Division « Histo-Démo » dans leur meeting. Il s'agit d'une démonstration à allure libre **non chronométrée** pour véhicules mis en production ou homologués par la FIA avant le **31 décembre 1990** à minuit et **véhicules équipées d'un arceau de sécurité min 4 points**

Les candidats désireux de participer sont priés de consulter, préalablement à leur inscription, le point 4.6, du R.P. Courses de Côte / Sprint. Ils y trouveront tous les renseignements relatifs à la Division Histo-Démo.

NOUVEAU :

Division « Access » (facultative) :

De la même manière, ils pourront y intégrer, également, une Division « Access ».

Il s'agit, dans ce cas, de découvrir, à allure libre, **non chronométrée**, des parcours de Courses de Côte/Sprint et d'apprendre les techniques de trajectoire, au volant de voitures d'usage quotidien, comportant au moins, deux places et strictement conformes à leur PVA belge.

Les candidats désireux de participer sont priés de consulter, préalablement à leur inscription, le point 4.7, du R.P. Courses de Côte / Sprint. Ils y trouveront tous les renseignements relatifs à la Division Access : limitations de cylindrée, de puissance et équipements requis, etc.

I	TIMING
----------	---------------

26. Avril 2016 - Publication du Règlement Particulier

26. Avril 2016 - Date de début des engagements et des paiements

26. Mai 2016 - Clôture des inscriptions à droits simples (Art. 5)

28 MAI 2016 –Ouverture Des Vérification Administratives de 18h00à 20h00

- Attribution des numéros

29. Mai 2016 à 07h30 Affichage de la liste des engagés provisoires

29. Mai 2016 à 07h30 -Ouverture des Vérifications Administratives.

29. Mai 2016 à 07h30 -Ouverture du Contrôle des Licences

29. Mai 2016 à 08h -Ouverture des Vérifications Techniques

29. Mai 2016 à 08h30 – Début Séances d'essais obligatoires

29. Mai 2016 à 10h00 -Clôture des inscriptions à droits majorés

29. Mai 2016 à 10h15 -Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des Licences

29. Mai 2016 à 10h30 -Fermeture des Vérifications Techniques

29. Mai 2016 à 12h00 -Fin des séances d'essais

29. Mai 2016 à 12h30 -Affichage de la liste des véhicules qualifiées

29. Mai 2016 à 13h00 -Début des montées officielles

- 30 Min après l'arrivée du dernier véhicule : Affichage des résultats officiels
- 30 Min plus tard : Officialisation des résultats
- 30 Min plus tard Proclamation des résultats

II	COMITE D'ORGANISATION
-----------	------------------------------

ASBL : CMP Chiny rue de la gare ,27- 6810 Izel 061/32, 81, 39,

- Président : Lejeune Guy

- Vice-Président : Restiaux Fabienne

- Secrétaire : Renauld Murielle

- Trésorier : Restiaux Fabienne

III	GESTION DE LA COURSE
------------	-----------------------------

- Directeur de course : Liegeois Jules Lic. ASAF : NA 937
- Directeur(s) de course adjoint(s) : Restiaux Fabienne Lic. ASAF : LX 731
Stagiaire : Werdefroy M Lic. ASAF : LX
- Secrétaires du meeting : Liemans Katia Lic. ASAF : NA 902
Aiguille Cécile Lic, ASAF : LX 729
Lejeune Marjolaine Lic, ASAF : LX 7617
Pecheur Françoise Lic ,ASAF : LX 750
- Directeur de la sécurité : Lejeune Guy Lic. ASAF : LX 728
- Directeur(s) de la sécurité adjoint(s) : Bar Yves Lic. ASAF : NA 802
Habran Cyrille Lic, ASAF : LX 747
Stagiaire : Lambotte M Lic. ASAF : LX 757
- Relations avec les concurrents : Blasutig Leon Lic. ASAF : NA 850
- Responsable du Parc des coureurs : CCBD
- Équipe de sécurité : Marchal Team Spa Franco
CMP Chiny
Les Morticots
- Bureau des calculs : Watelet Philippe
- Equipe médicale : CRS Médecins - Resp : Duville Christian
- Ambulances : Para médicale - Nombre : 2
- Service d'ordre : Famenne – Ardenne

IV	OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF
-----------	--

- Commissaires sportifs ASAF Président de Collège : Demarche C Lic. ASAF : NA 998
Membre : Devillet Lic, ASAF : LX 707
- Commissaires techniques ASAF Président de collège : Rihoux D. lic ASAF NA 813
Membres : Menu B Lic . ASAF : LX 021
Menu O Lic. ASAF : LX 718
Stagiaire : Willem D Lic, ASAF: LX 706
Secrétaire technique : Docq josette Lic, ASAF : LX 717
- Observateur ASAF : Gosset Gérard lic. ASAF NA 932
- Inspecteur- Sécurité ASAF : Puissant J-C Lic. ASAF : NA 957
- Adjoint – sécurité ASAF : Barthélémy J. LIC ASAF : NA 922

V	PERMANENCES
----------	--------------------

- Jusqu'au 26 MAI 2016 à 20 heures, Restiaux fabienne.
Rue de la gare 27 -6810 Izel 061.32.81.39 ou GSM .479.61.85.47
- A partir du 28 mai 2016 à 11 heures, Restiaux fabienne.
Route de Cielle LAROCHE en Ardenne GSM 0479.61.85.47.
- Après l'épreuve : Lejeune Guy rue de la gare 27 -6810 IZEL 061.32.81.39. GSM 0473.25.04.55.
- Internet : cmpchiny@hotmail.com

Article 1 : Définition

Le 29 mai 2016 l'épreuve dénommée Course de Côte de La Roche, comptant pour les championnats FWB, provinciale luxembourgeois et reprise en OPEN *(épreuve a participation étrangère autorisé), sera organisée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF 2016, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement. (*) L'épreuve est inscrite au calendrier OPEN de la F.I.A. les licenciés nationaux belge (licence RACB Sport) et les licenciés nationaux étrangers, porteurs d'une licence « européenne » délivrée par leur A.S.N. seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence nationale.

Tous les véhicules ouverts et fermés marqueront des points.

Elle a reçu le soutien de la ville de La Roche de monsieur Yves Dewalques et des jeunes qui l'entoure.

Cette épreuve est organisée conformément au « Règlement Particulier Course de Côte/Sprint » (Chap. VII B des Prescriptions Sportives de l'ASAF), dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique.

Article 2 : Parcours

- 2.1. Route de Cielle à 6980 La Roche en Ardenne
- 2.2. Longueur de la côte : 5550 mètres
- 2.3. Largeur moyenne de la route : 6 mètres
- 2.4. Départ : route de Cielle à La Roche en Ardenne
- 2.5. Arrivée : route de Cielle avant Samrée
- 2.6. Homologation : Puissant Jean- Claude et de Barthélémy José le 11 février 2016

Article 3 : Sécurité

- 3.1. Nombre de postes de commissaires de route : 16 + techniques
- 3.2. Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque véhicule ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.

Article 4 : Véhicules**4.1. Voitures admises :**

- | | |
|--------------|--|
| Division 1 : | Classe 1 : de 0 à 1400cc |
| | Classe 2 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc |
| | Classe 3 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc |
| | Classe 4 : + de 2000cc |
| Division 2 : | Classe 5 : de 0 à 1400cc |
| | Classe 6 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc |
| | Classe 7 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc |
| | Classe 8 : + de 2000cc |
| Division 3 : | Classe 9 : de 0 à 1150cc |
| | Classe 10 : au-delà de 1150cc jusqu'à 1400cc |
| | Classe 11 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc |
| | Classe 12 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc |
| | Classe 13 : + de 2000cc |
| Division 4 : | Classe 14 : Kart-Cross jusqu'à 650cc |
| | Classe 15 : de 0 à 1600cc |
| | Classe 16 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc |
| | Classe 17 : + de 2000cc |

- Division Histo-démo : voir les conditions d'admission des véhicules à l'art. 1.3 du R.P. montées Historiques/Sp.h, CH.VII-C ; voir également le point 4.6 du règlement général des courses de Côte et Sprint
- Division « Access » : voir limitations de cylindrée, de puissance et équipement requis au point 4.7 du règlement général des courses de côte et sprints.

Participation autorisée à tous les véhicules ouverts et fermés

4.2. Echappement :

- L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1)

Article 5 : Engagement

5.1. Le bulletin d'engagement, lisiblement complété, DEVRA parvenir au plus tôt le 26 avril 2016 Et, au plus tard, le 26 mai 2016 avant 12 h, à CMP Chiny rue de la gare 6810 IZEL

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement pourra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant : N° : BE72 7320 0663 1316 Intitulé : CMPChiny ASBL avant le 26 MAI 2016 avec la mention (Course de côte de la roche non prénom du pilote ainsi que la division et la classe)

(Attention aux délais bancaires)

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 29 mai 2016 à 10h15

(Voir règlement Particulier course de côte et sprints, art.5)

5.2. Les frais d'inscription, assurance comprise, s'élèvent au maximum à 106 € pour les Divisions 1 à 4 .

Ceux de la Division « **Histo-Démo** », s'élèvent à 106€

Ceux de la Division « **Access** », s'élèvent à 106€

5.3. Les numéros de départ seront attribués le 29 mai 2016 à 07h30

La liste des engagés provisoire sera affichée le 29ma i2016 à 7 h30 à la buvette départ.

Tél. 0479 /61.85.47.

Chaque concurrent des Divisions 1, 2, 3 et 4 gardera le même numéro pour toute l'année.

L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de **3euros pour 2 jeux de numéros**.

Pour les Divisions « Histo-Démo » et « Access » l'organisateur fournira les numéros nécessaires, au prix de **3euros pour 2 jeux de numéros**.

5.4. Le nombre de véhicules admis est fixé à 120 en division 1 à 4 et 20 division « Histo-démo » et « Access »

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera appliquée.

Il sera admis que, si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une des catégories (D. 1,2,3 et 4, d'une part et « Histo-Démo » et/ou « Access », d'autre part) n'est pas atteint, le nombre des participants accepté dans l'autre, pourra être dépassé jusqu'à concurrence du total cumulé repris dans le Règlement Particulier approuvé par la Fédération.

Article 6 : Vérifications administratives

6.1. Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu le

29 mai 2016, au chapiteau, situé Rue de Cielle, 21b selon ce timing:

- Division 1 : de 7h30 à 8h
- Division 2 : de 8h à 8h45
- Division 3 : de 8h45 à 9h30
- Division 4 : de 9h30 à 10h
- Division « Histo-Démo » : de 9h30 à 10h
- Division « Access » : de 9h30 à 10h

En cas de non-respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de **10 €**.

6.2. Documents à présenter :

Licence - Permis de conduire (obligatoire) - Carte d'identité - Fiche des Vérifications techniques.

6.3. L'épreuve est ouverte aux licenciés communautaires (ASAF ou VAS).

La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'auprès d'une écurie ou d'un club reconnu. L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle, sur place.

Les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve délivreront, toutefois, des licences journalières des types « 1J-B » et « 1J-A4 », dans le respect des procédures reprises aux Ch. I - RSG, art. 2.

L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN (E.N.P.E.A.), elle est ouverte aux licenciés nationaux belges sous le couvert de leur seule licence RACB Sport. Les licenciés étrangers porteurs d'une licence « Nationale » ou « Internationale », seront également admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère, à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement.

6.4. Les Vérifications Administratives des concurrents et le contrôle des licences, **antérieures aux Vérifications Administratives dont question à l'Art. 6.1**, auront lieu, au plus tôt, la veille de l'épreuve, c'est-à-dire le 28 mai 2016, au secrétariat de l'épreuve, située route de cielle départ de 18h00 à 20h00.

Article 7 : Vérifications Techniques

7.1. Les Vérifications Techniques auront lieu le 29 mai 2016, dans le Parc des Coureurs, situé rue de la gare et rue du stade 6980 La Roche en Ardenne.

Elles seront effectuées par les Commissaires Techniques désignés à l'épreuve. Ces Commissaires sont habilités à proposer au Directeur de Course et aux Commissaires Sportifs, le refus ou l'acceptation des voitures présentées.

L'organisateur prévoira **deux files** : une file pour les véhicules possédant le passeport technique et une autre pour les autres véhicules

(N.B. : Ni le carnet jaune, ni le passeport Technique, ni la carte des Vérifications Techniques, ne sont requis pour les concurrents des Divisions « Histo-Démo » et « Access »).

Les Commissaires Techniques conserveront **la licence** et le passeport technique (ou le carnet jaune) jusqu'à la fin de l'épreuve.

Une somme de **25 €**, pour frais administratifs, sera réclamée aux concurrents ayant omis de récupérer ces documents. Somme à virer sur le compte **BE62 0010 9159 5661 (BIC : GEBABEBB)** de l'ASAF.

7.2. Tous les véhicules engagés devront se présenter aux Vérifications Techniques le 29 mai 2016

Selon le timing suivant :

- Division 1 : de 8h à 8h30
- Division 2 : de 8h30 à 9h15
- Division 3 : de 9h15 à 10h
- Division 4 : de 10h à 10h30
- Division « Histo-Démo » : de 10h à 10h30.
- Division « Access » : de 10h. À 10h30

En cas de non-respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.

7.3. Les conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les Vérifications Techniques de celui-ci

Article 8 : Chronométrage (sauf, Divisions Histo-Démo et Access,)

Il se fera au 1/100^e de seconde obligatoirement à l'aide de cellules et il sera doublé d'un contrôle manuel **simultané et permanent** (deux chronos par poste).

8.1. Chronométrage avec imprimante : oui .

8.2. Liaison entre départ et arrivée : radio et GSM.

Article 9 : Essais

9.1. Une séance d'entraînements **pour toutes les Divisions** aura lieu le 29 mai 2016, de 8h30 à 12h00

(Voir Règlement Particulier Courses de Côte et Sprints, Art. 9.1.)

9.2. L'entraînement en dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors - course, les droits d'engagement étant confisqués.

Article 10 : Course

10.1. La course se déroulera en TROIS montées officielles.

10.2. Le classement sera établi : .

- **En additionnant les deux meilleurs temps si 3 montées officielles ont été organisées.**

En cas d'égalité :

- le meilleur temps des 2 montées comptabilisées sera pris en considération.
- Si l'égalité existe encore, le départage se fera en accordant la préséance à celui qui aura réalisé le meilleur temps dans la 1^{ère} montée officielle, ensuite dans la 2^{ème} et enfin dans la 3^{ème}.

N.B. : Si 3 montées officielles sont organisées, il n'est pas obligatoire de participer aux 3 montées pour être classé. Idem pour 2 montées officielles.

10.3. Les départs seront donnés à partir de 13h00 le 29 mai 2016 et selon l'ordre des numéros de la liste officielle.

Article 11 : Divers

11.1. **Dans toutes les Divisions**, le pilote devra être seul à bord sous peine de mise hors course (pas de passager en Histo-Démo, ni en Access).

11.2. Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes, au maximum (sauf dans les Divisions Histo-Démo et Access où les « doublons » ne sont pas acceptés). Lorsque c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.

11.3. L'affichage des résultats se fera : au chapiteau Rue de Cielle,

11.4. La liste des véhicules qualifiés, reprenant les participants de toutes les Divisions, sera affichée à 13h à La Roche en Ardenne au chapiteau,

11.6. Le Parc des Coureurs est situé Rue de l'Aubépine, piscine et gare,

Les véhicules des concurrents resteront dans ce Parc jusqu'à 30 minutes après la rentrée du dernier véhicule. L'organisateur affichera cette heure de rentrée.

11.7. Il est interdit de chauffer les pneus, mécaniquement ou par contact/environnement thermique (couverture chauffante, four).

11.8. Une bâche de sol est obligatoire dans les parcs (Cf. Art. 3.4 du Règlement particulier des Courses de Côte et sprints).

10.1. Article 12 : Classements

12.1. Classement GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.

12.2. Classement GENERAL pour la Division 4.

12.3. Classement par DIVISIONS.

12.4. Classement par CLASSES.

12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3 réunies.

12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.

Article 13 : Coupes et trophées

13.1. Coupes et Trophées

- 3 premiers du GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 3 premiers du GENERAL de la Division 4.
- 3 premiers de chaque CLASSE.
- Inter-Ecuries des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- Inter-Ecuries de la Division 4.
- 1^{ère} Dame des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 1^{ère} Dame de la Division

13.3. La proclamation des résultats aura lieu 1h30 plus tard après l'arrivée du dernier véhicule, au chapiteau rue de cielle

Les pilotes classés qui ne s'y présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leur récompense.

Article 14 : Dispositions particulières

14.1. Pendant la course comme pendant les entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.

- 14.2.** En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que son véhicule soit rangé sur l'accotement de façon à ce qu'il ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.
- 14.3.** Tous les cas ou sujets non repris au présent Règlement sont prévus par le Règlement Sportif Général **de l'ASAF auquel les participants sont tenus de se conformer.**
- 14.4.** Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'organisateur, en accord avec les Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui lui **paraîtraient nécessaires.**
- 14.5.** Si l'épreuve devait être annulé, l'organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.
- 14.6.** Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, ainsi que celles stipulées dans les Prescriptions Sportives de l'ASAF.
- 14.7.** Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les organisateurs et leurs représentants, préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits organisateurs, de leurs préposés ou de leurs représentants.
- 14.8.** Publicité : voir Règlement Technique Général ASAF, Art. 5.
- 14.9.** En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la CSAP, de l'ASAF et des différents services d'organisation, l'organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du Parc des coureurs (officiel et attente), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parc des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

ARTICLE 15 : CONTROLE ALCOOL ET STUPEFIANT

La police se réserve le droit d'effectuer des contrôles d'alcool et stupéfiant durant l'épreuve, la personne prise en défaut se verra interdite de prendre le départ de l'épreuve ou de perdre sa fonction d'officiel sur l'épreuve avec rapport aux instances.

Le règlement a été approuvé par :

- Menu Bernard (Lic. ASAF n° 021) pour la CSAP Luxembourg en date du 14/04/2016
- Nyssen Herman (Lic. ASAF n° 003) pour l'ASAF, en date du 02 mai 2016

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

- Puissant Jean-Claude. (Lic. ASAF n° 957), en date du 11 février 2016
- Barthélémy José (lic ASAF Na 92)

Club organisateur : CMP CHINY

Epreuve : C.C. LA ROCHE EN ARDENNE

Date : 29 MAI 2016

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 26 Mai 2016 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)

à 27, rue de la gare 6810 Izel

* C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

Engagement reçu *	Paiement reçu*	DIVISION *	CLASSE*	NUMERO ATTRIBUE*
Le/...../.....	Le/...../.....			

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

Né(e) le : Adresse : N° : ...

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°Tél/ GSM : E-mail :

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.

M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASA et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCE

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Division 1	Classe 1 Min. B (0 à 1400 cc)					Classe 2 Min. B (+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 3 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 4 Min. A4 (+ de 2000 cc)		
Division 2	Classe 5 Min. B (0 à 1400 cc)					Classe 6 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 7 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 8 Min. A4 (+ de 2000 cc)		
Division 3	Classe 9 Min. A4 (0 à 1150 cc)		Classe 10 Min. A4 (+ de 1150 à 1400 cc)		Classe 11 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 12 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 13 Min. A3 (+ de 2000 cc)			
Division 4	Classe 14 Min. A3 Kart-cross (0 à 650 cc)			Classe 15 Min. A3 (0 à 1600 cc)			Classe 16 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 17 Min. A3 (+ de 2000 cc)			
Division Histo Démo	(Voir art. 4.6 du RP CC/Sprint) Jusqu'au 31/12/90			Licence minimale : L ou 1L-L			Parcours non chronométré		Pas de doublons			
Division Access	(Voir art. 4.7 du RP CC/Sprint) 1600cc max. – 150cv max.			Licence minimale : L ou 1L-L			Parcours non chronométré		Pas de doublons			

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe	Année de fabrication
.....CC

Passeport technique ASAF n°..... N° POLICE Assurance :

ECURIE :

***A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

Si Pilote seul	*Nom du 1° Pilote	*Nom du 2° Pilote
(x) <input type="checkbox"/>

(x) Cocher dans la case. Merci. Voir article 11.2 du présent règlement particulier.

Date :

Signature du pilote, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Numéro attribué à la voiture :

- JOINDRE LA FICHE DES VERIFICATIONS **ADEQUATE**, COMPLETEE, AVEC VOTRE INSCRIPTION

Course de Côte / Sprint de LA ROCHE EN ARDENNE

Date : 29 MAI 2016

n°:

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom :	Si pseudonyme : « »	Prénom :	Signature :	
Province :	ASAF BT HT LG LX NA	VAS AN LI OV VB WV	N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		

VEHICULE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....CC	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers :			
Batterie		Autocollant ASAF			
Extincteur		N° Passeport ASAF			
Appui-tête					
Casque / HANS		EN ORDRE <input type="checkbox"/>			
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME <input type="checkbox"/>			
Sièges					
Publicités sur vitres					
Rétroviseurs Ext. / Int.					
Ornement extérieur					
Echappement					
Protections des tuyauteries					
Poids					

Commissaire Technique
Nom/Cachet :
Licence n°:
Signature du
SECRETARIAT ADMINISTRATIF :

EPREUVE : COURSE DE COTE DE LA ROCHE Date : 29 MAI 2016	N° :
---	------

VERIFICATIONS
(HISTO DEMO / ACCESS, EN C.C/SPRINT)

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)				
Nom :		Prénom :		Signature :
Si pseudonyme : « »				
LICENCE	ASAF		VAS	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			NUMERO	TYPE

Je, soussigné,..... atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

Spécifique « Access »

Je, soussigné,..... atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est en parfait état de marche, conforme aux impositions du Code de la Route et qu'aucune modification n'y a été apportée. En conséquence de quoi, j'assume les conséquences des manquements qui pourraient y être découverts.

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

VEHICULE		Début de la production :		Fin de la production :		
Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis				
RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE EVENTUELLE ET A L'ORGANISATEUR					HISTO DEMO	ACCESS
Documents de bord		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>			
Eclairage		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>			
Ceintures de sécurité / Harnais						
Extincteur		Commissaire Technique				
Casque		Licence N° :				
Pneumatiques		Nom/Cachet :				
Divers :						
N° police assurance						
SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :						